

Appel urgent européen septembre 2023

Ouganda – loi anti-homosexualité et peine de mort

Ce 18 août, les services de la Procureure générale de l’Ouganda ont inculpé un homme de 20 ans pour « homosexualité aggravée ». Il encourt la peine de mort pour ce chef d’inculpation, désormais considéré comme un crime capital dans le pays. Le jeune homme a été arrêté le 15 août sur un terrain de sport de la ville de Soroti, une ville de l’est de l’Ouganda. La police l’aurait surpris à moitié nu en compagnie d’un homme de 41 ans, qui n’aurait pas été en mesure de donner son consentement en raison de « son état mental ».

En Ouganda, la très controversée loi de lutte contre l’homosexualité a été promulguée par le président Yoweri Museveni le 26 mai 2023. Bien qu’elle se targue de ne pas réprimer l’homosexualité en soi, la loi punit d’une sanction allant jusqu’à la prison à vie tout acte sexuel « commis » avec une autre personne du même sexe. La loi prévoit en outre l’infraction d’« homosexualité aggravée », qu’elle définit comme toute relation sexuelle avec une personne du même sexe qui ne donne pas son consentement, n’est pas en mesure de le donner, est atteinte d’un handicap ou d’une maladie mentale, est âgée de plus de 75 ans ou de moins de 18 ans. La sanction maximale pour « homosexualité aggravée » est la peine de mort. L’Ouganda ne procède toutefois plus à des exécutions depuis 2005.

Les actes sexuels entre personnes du même sexe ne sont pas les seuls faits passibles d’une condamnation. La « promotion » de l’homosexualité est également incriminée. Selon le texte, quiconque, particulier ou organisation, « promeut sciemment l’homosexualité » encourt jusqu’à 20 ans de prison. S’il s’agit d’une organisation, elle risque jusqu’à dix ans d’interdiction.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et l’Union européenne ont appelé à l’abrogation immédiate de cette loi. Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a jugé « déplorable » la promulgation de ce texte « contraire aux droits humains » et a fait savoir que les relations avec l’Union européenne risqueraient de s’en trouver compromises. Le Royaume-Uni s’est dit « consterné » et a indiqué que ce texte « augmentera les risques de violences, de discriminations et de persécutions ».

L’adoption de cette loi survient dans un contexte virulent d’homophobie en Afrique de l’Est, où l’homosexualité est illégale et souvent considérée comme un crime. Selon le Forum de sensibilisation et de promotion des droits humains (HRAPF), une ONG ougandaise, au moins cinq personnes ont déjà été inculpées au titre de la loi anti-homosexualité depuis son entrée en vigueur.

Ce n’est pas la première fois que l’Ouganda entreprend des démarches pour instaurer la peine capitale pour « homosexualité aggravée ». Les projets précédents avaient cependant été abandonnés sous l’effet des pressions internationales.

Dans la lettre d’intervention, il est demandé au président de l’Ouganda d’intercéder auprès du Parlement et du ministre de la Justice pour demander l’abrogation immédiate de la loi anti-homosexualité ; la suspension immédiate de toutes les procédures pénales portées à l’encontre d’une personne ou d’une organisation au titre de cette loi ; d’arrêter de prononcer la peine de mort en Ouganda ; et de prendre toutes les mesures pour assurer la protection des droits des personnes LGBTI+ dans le pays.

*Sources : Le Monde, peindemort.org, Amnesty International, HRAPF, Reuters*